



0907815303

DATE DEPOT : 2009-09-15

NUMERO DE DEPOT : 78153

N° GESTION : 1970B03480

N° SIREN : 702034802

DENOMINATION : APLITEC

ADRESSE : 44 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/06/15

TYPE D'ACTE : RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

NATURE D'ACTE :

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES*

40, avenue Hoche
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

APLITEC

44, Quai de Jemmapes

75010 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL RESULTANT
DE L'ANNULATION D'ACTIONS**

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES*

40, avenue Hoche
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

APLITEC
44, Quai de Jemmapes

75010 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL RESULTANT
DE L'ANNULATION D'ACTIONS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société APLITEC, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, j'ai établi le présent rapport destiné à vous faire connaître mon appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction envisagée du capital sont régulières.

Elles ont consisté notamment à vérifier que la réduction de capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires et qui réduira le capital de votre société de 3 540 000 euros à 2 270 000 euros.

Paris, le 15 juin 2009



Frédéric BEAUJARD
Commissaire aux Comptes